

PRÉSERVILLE A 30 KM/H



MAIRIE DE
PRÉSERVILLE

*Ensemble pour un village
plus sûr et plus agréable !*

Depuis le 1^{er} octobre 2026,
la commune est passée à

30 km/h

sur l'ensemble des voies communales.



Pourquoi cette décision ?

Cette mesure s'inscrit dans une volonté de renforcer la **sécurité de tous**, de protéger les usagers les plus vulnérables (piétons, cyclistes, enfants) et d'améliorer la qualité de vie dans notre commune.

Les bénéfices de la limitation à 30 km/h



Plus de sécurité
pour les piétons
et les cyclistes



Moins de bruit
et moins de pollution



**Un cadre de vie
plus serein**
pour tous



**Une commune
plus durable**

*Merci à tous pour votre vigilance
et votre participation à cette démarche !*

Le Maire
et le Conseil Municipal

